RCS : COMPIEGNE
Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00987
Numéro SIREN : 822 396 123
Nom ou dénomination : 360 DMG EUROPE

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2023 sous le numéro de dépôt 955

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes	
Déclaration néante	
Si PME innovantes	
Si option pour le régime optionnel de taxation ~~au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport~~ maritime)	

A ADRESSES DE L'ENTREPRISE	
adresse du siège social	DÉPOSÉ LE 955. 21 FEV. 2023 Tribunal de Commerce de Cambrai N° Le Greffier
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :	
Adresse de messagerie	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	

B ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées		

C COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	
ECF		Nom et adresse du prestataire	

Nom et adresse du comptable	Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom et adresse du conseil	Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné	n° d'agrément du CGA/OMGA :			
Visa : CGA/OMGA		Viseur conventionné		

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC	
1 – Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :	

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD , indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal	
Bénéfice imposable à 31 %	
Bénéfice imposable à 28 %	
Bénéfice imposable à 15 %	
Déficit	34 301
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	
Plus-values à long terme au taux de 19%	
Autres Plus-values imposables au taux de 19%	
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
Plus-values exonérées art. 238 quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissements immobiliers côtée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies					
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer	
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI	

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %	

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Formulaire néant	X

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.			
- Payées par la société elle-même		(a)	
- Payées par un établissement chargé du service des titres		(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) -- SARL - tous les associés ; -- SCA - associés gérants ; -- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; -- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires 5	Rembour-sements 6	Indemnités forfaitaires 7	Rembour-sements 8

J DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)

Adresses des autres établissements

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
MVLT imposées à 15%	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF			Exercice clos en N Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Net 3
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		
	Autres	014	13 494	016	5 397	8 097
Immobilisations corporelles		028		030		
Immobilisations financières (1)		040		042		
	Total I (5)	044	13 494	048	5 397	8 097
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	22 574	070		22 574
	Autres (3)	072	47	074		47
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	1 788	086		1 788
Charges constatées d'avance		092		094		
	Total II	096	24 409	098		24 409
	Total général (I + II)	110	37 903	112	5 397	32 506

PASSIF				Exercice N NET
Capitaux propres				
Capital social ou individuel			120	5 000
Écarts de réévaluation			124	
Réserve légale			126	
Réserves réglementées			130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	131	)	132	
Report à nouveau			134	-124 828
Résultat de l'exercice			136	-34 301
Provisions réglementées			140	
		Total I	142	-154 129
Provisions pour risques et charges		**Total II**	154	
Dettes (4)				
Emprunts et dettes assimilées			156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
Fournisseurs et comptes rattachés			166	45 810
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	)	172	140 825
Produits constatés d'avance			174	
		Total III	176	186 635
		Total général (I + II + III)	180	32 506

Renvois

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de	182	

					l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N	
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	209			210	
Production vendue	biens		215	138 421		214	138 421
	services		217			218	
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
Production immobilisée						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	138 421
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	134 074
Variation de stock (marchandises)						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240	
Autres charges externes	dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	36 284
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle	243		)		244	1 023
Rémunérations du personnel						250	
Charges sociales						252	
Dotations aux amortissements						254	1 349
Dotations aux provisions						256	
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		)	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	172 730
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-34 309
Produits et charges divers							
Produits financiers					(III)	280	221
Produits exceptionnels					(IV)	290	
Charges financières					(V)	294	213
Charges exception-nelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		)	(VI) 300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices					(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	-34 301

B - RÉSULTAT FISCAL		1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2		312		314	34 301
Réintégrations					
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
Provisions non déductibles		322			
Impôts et taxes non déductibles		324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions					
Entreprise nouvelle (44 sexies)		986		342	
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)		987			
Zone restruct. défense (44 terdecies)		127			
Zone revitalisation rurales (44 quindecies)		138			
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)		981			
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)		989			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991			
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992			
Investissements outre-mer		344			
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		345			
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993			
Divers, dont :	Création due au report en arrière du déficit	346		350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	34 301
Déficits					
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)		dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	34 301

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

I IMMOBILISATIONS ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410	13 494	412		414		416	13 494		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456			
Matériel de transport	460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490	13 494	492		494		496	13 494		

II AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500	4 048	502	1 349	504		506	5 397
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Terrains	510		512		514		516	
Constructions	520		522		524		526	
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
Matériel de transport	550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL	570	4 048	572	1 349	574		576	5 397

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

2033D RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		Dotations		Reprises
Immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	124 828
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	124 828
Déficits de l'exercice	860	34 301
TOTAL des déficits restant à reporter	870	159 129

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art.209 C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

2033 E - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire néant		X

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	**Total 1 + Total 2 - Total 3**	137	

V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)			117	
Mono-établissement au sens de la CVAE			020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	du		au	
Date de cessation			186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société) 2033F

				Formulaire néant	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	50 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention	
Adresse (N°, type et libellé voie)					
Code Postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre et Nom patronymique	MR MOHAMMAD FAISAL						
Nom marital		% de détention	50,00	Nb de parts ou actions	25 000		
Date de naissance	30/06/1970	N° Département	99	Commune	MULTAN	Pays	PAKISTAN
Adresse (N°, type et libellé voie)	4 HERON CLOSE						
Code Postal	WS86EH	Commune	BROWNHILLS	Pays	GB		
Titre et Nom patronymique	MME FARZANA MAHD						
Nom marital	HASHMI	% de détention	50,00	Nb de parts ou actions	25 000		
Date de naissance	16/01/1972	N° Département	99	Commune	SADWAAL	Pays	PAKISTAN
Adresse (N°, type et libellé voie)	5 RUE DU COLLEGE						
Code Postal	60350	Commune	COULOISY	Pays	FRANCE		

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)					
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905			Formulaire néant	X
Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL

				Formulaire néant	X
IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si sociétéétablie en France)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL

				Formulaire néant	X
IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE					
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE l'EXERCICE	2069RCI
Au titre d'un exercice ou d'une année civile	
Néant	X
PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
Dont montant préfinancé	

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS
(Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

360 DMG EUROPE

SAS au capital de 5000€

Siège social : 5 rue du collège – 60350 COULOISY

Siret : 82239612300017 – APE 4619B

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 juin à 17 heures,

Les associés sus-désigné se sont réunis en assemblée générale à 17h, sur la convocation adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception par Mr Mohammad HASHMI, président de la SAS 360 DMG EUROPE.

Il a été établi une feuille de présence émargée par tous les associés présents. Cette feuille a été certifiée exacte par le président de l'assemblée.

Il en résulte que sont présents :

— Mr Mohammad HASHMI, propriétaire de 50% des parts totales

— Mme Farzana MAHD épouse HASHMI, propriétaire de 50% des parts totales

Les associés présents possèdent donc au total 100% des voix.

Mr Mohammad HASHMI est élu président de l'assemblée à la majorité des voix.

Le président rappelle l'ordre du jour figurant sur les convocations et après discussion, met aux voix la résolution suivante :

Première résolution

Les associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et se soldant par un déficit net de 34301 euros qui sera porté en report à nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17 heures 30.

Le président de séance : Mr Mohammad HASHMI

M.H

M.F